



25 février 2020

Défendons les libertés syndicales

Depuis le 5 décembre 2019, des centaines de milliers de salarié-es, de retraité-es, de privé-es d'emploi et de jeunes, sur tout le territoire, se mobilisent et se battent contre le projet inique de retraites par points voulu par Macron et le MEDEF. Méprisant le soutien toujours majoritaire de la population à l'action des travailleurs et travailleuses en lutte, le gouvernement reste sourd et envisage même de museler la représentation nationale en passant en force avec le 49-3.

Afin d'effrayer la population et l'inciter à ne plus manifester, le gouvernement ne recule devant aucune bassesse : répression à l'encontre des manifestant-es y compris les lycéen-nes qui s'opposent à la tenue du contrôle continu qui dévalorise le bac (les E3C), violences policières, menace de sanctions, etc. Partout en France, les militantes et militants syndicaux se trouvent en ligne de mire de la Macronie qui criminalise voire judiciaire l'action syndicale.

Dans notre région, ce sont deux camarades de l'énergie qui sont convoqués devant le tribunal correctionnel.

Les organisations signataires appellent à participer au rassemblement interprofessionnel pour la défense des libertés syndicales.

Mardi 25 février 2020

13h00 - devant le tribunal

44, rue de la Bretonnerie Orléans

*Rendez-vous à la Bourse du travail
(Avenue de l'Europe à Blois)*

11h30 - covoiturage